

## **Allianz : rachat des intérêts minoritaires dans certaines des principales filiales du Groupe Allianz.**

**Allianz annonce aujourd'hui son intention d'acquérir les 42,4 pour cent du capital d'AGF qu'elle ne détient pas encore. Il est en outre prévu de procéder au rachat des 9 pour cent du capital d'Allianz Lebensversicherungs-AG détenus par les actionnaires minoritaires.**

Allianz déposera une offre publique visant la totalité des actions AGF aux termes de laquelle Allianz offrira, pour chaque action AGF (dividende 2006 attaché), 87,5 € en numéraire et 0,25 action Allianz (dividende 2006 attaché). Sur la base du cours de clôture de l'action Allianz au 16 janvier 2007, l'offre envisagée valorise chaque action AGF 126,43 €, soit une prime de 19,1 pour cent par rapport à la moyenne six mois des cours de l'action AGF pondérée par les volumes.

Le Conseil d'Administration d'AGF a accueilli positivement cette opération et y a apporté une réaction favorable. Afin de s'assurer une détention à 100 pour cent d'AGF, Allianz a l'intention de mettre en œuvre, à l'issue de l'offre publique, une procédure de retrait obligatoire ou une fusion transfrontalière par absorption d'AGF par Allianz. La parité d'échange dans l'hypothèse d'une fusion pourrait être moins favorable pour les actionnaires d'AGF que les termes de l'offre publique, dans la mesure où la parité de fusion sera déterminée sur la base de la valeur intrinsèque de chacune des deux sociétés (en application de la méthode allemande « IDW S1 »).

En outre, ADAG, société holding allemande d'assurance d'Allianz Lebensversicherungs-AG, procédera à une offre publique d'achat en numéraire portant sur les 9 pour cent du capital d'Allianz Leben non détenus par elle, afin de pouvoir détenir l'intégralité du capital d'Allianz Leben. ADAG offrira 750 € en numéraire par action Allianz Leben, représentant une prime de 19,9 pour cent par rapport à la moyenne six mois des cours de l'action.

Michael Diekmann, Président du Directoire d'Allianz SE, a déclaré : « En transformant Allianz en Société Européenne (SE), nous avons clairement démontré que l'Europe est notre marché domestique. Le rachat du flottant d'AGF et d'Allianz Leben constitue donc la suite logique de l'intégration de RAS dans Allianz. Cela nous permettra de consolider notre plateforme au service de nos clients européens et d'accroître notre rentabilité opérationnelle ».

Ces opérations renforceront la position d'Allianz sur ses marchés et ses métiers principaux. AGF développe une activité attractive dont les performances ont été fortes au cours des dernières années. AGF représente une part importante des activités d'Allianz, constituant 16,3 pour cent des primes perçues par Allianz dans ses activités Vie et Santé et 20,4 pour cent des primes perçues dans ses activités d'assurance dommages. Allianz Leben est le leader allemand de

l'assurance-vie et représente à l'échelle mondiale plus de 25 pour cent des primes en matière d'assurance-vie. AGF et Allianz Leben travaillent toutes deux au développement de produits de retraite européens et ont identifié de nombreuses opportunités de croissance dans ce domaine.

Les opérations considérées viendront parachever le rachat des intérêts minoritaires dans les principales unités opérationnelles d'Allianz, contribuant ainsi à accroître la rationalisation de la structure du groupe sur le plan géographique et par centre d'activité. Allianz n'est pas dans l'obligation de lancer une offre publique sur Euler Hermès dans la mesure où Euler Hermès ne constitue pas une part essentielle des actifs d'AGF au sens de la réglementation boursière française, et où AGF est déjà contrôlée par Allianz. Allianz n'a par ailleurs pas l'intention de lancer une offre publique volontaire sur les actions d'Euler Hermès.

« Cette opération constitue une opportunité pour les actionnaires d'AGF de participer aux perspectives de croissance globale du Groupe Allianz. Ils deviendront actionnaires d'un fournisseur de services financiers intégré qui dispose de positions fortes dans ses différents métiers. En outre, la simplification de l'organisation facilitera la gestion de notre « Sustainability Program » » a déclaré Jean-Philippe Thierry, Président Directeur Général d'AGF et membre du Directoire d'Allianz SE.

« Le rachat des intérêts minoritaires dans Allianz Leben constitue une étape logique dans le développement d'ADAG. Il permettra de simplifier la gouvernance ce qui bénéficiera aussi à nos clients », a déclaré Gerhard Rupprecht, Président du Directoire d'ADAG.

Allianz envisage de déposer formellement l'offre visant les actions AGF fin février 2007.

Il est prévu de financer la composante en numéraire d'environ 7,5 milliards d'euros de ces deux opérations par l'utilisation de ressources propres du Groupe Allianz.

### **A propos d'AGF**

AGF détient une position forte sur les marchés européens où Allianz est présente : en France (numéro 3 en assurance dommages, numéro 8 en assurance vie), en Espagne, à travers sa participation de 48,3 pour cent au capital d'Allianz Seguros (numéro 3 en assurance dommages, numéro 12 en assurance vie), aux Pays-Bas (numéro 6 en assurance dommages, numéro 10 en assurance vie) et en Belgique (numéro 7 en assurance dommages et en assurance vie). AGF est également présente sur les marchés émergents d'Amérique du Sud (notamment au Brésil, au Venezuela, en Colombie et en

Argentine), du Moyen-Orient (Liban, Egypte) et d'Afrique. AGF détient 70,77% d'Euler Hermès, l'un des principaux acteurs mondiaux de l'assurance crédit avec une part de marché de 34 pour cent. Mondial Assistance, leader mondial de l'assistance et de l'assurance voyages est détenu à parts égales par AGF et Allianz.

#### **A propos de Allianz Leben**

Allianz Leben est la première compagnie d'assurance vie allemande. Avec plus de 11 millions de contrats et 23,5 pour cent de parts de marché sur la base des nouvelles primes, Allianz Leben est le leader allemand des produits de retraite privés et d'entreprises. Avec des actifs gérés d'une valeur de plus de 126 milliards d'Euros, Allianz Leben est le premier investisseur parmi les sociétés d'assurance vie.

#### **A propos d'Allianz**

Allianz SE est une plateforme européenne unique parmi les principaux prestataires de services financiers. Présente dans plus de 70 pays et comptant plus de 177.000 employés, Allianz SE offre à ses quelque soixante millions de clients à travers le monde une gamme complète de services dans les domaines de l'assurance dommages, vie et santé, des services bancaires et de la gestion d'actifs.

Munich, le 18 janvier 2007

Allianz propose aux journalistes de participer à une conférence téléphonique le 18 janvier à 11 heures. Le numéro de connexion est le +49 (0)69 5007 1265. La présentation sera publiée sur le site internet [www.allianz.com](http://www.allianz.com). La conférence téléphonique sera enregistrée et sera disponible en ligne sur le site internet [www.allianz.com](http://www.allianz.com).

*Le projet d'offre reste soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers française (AMF) et donnera lieu à une note d'information soumise au visa de l'AMF*

Pour plus d'informations, merci de contacter :

#### **Allianz**

Dr. Iija-Kristin Seewald  
Petra Kruell  
Gudrun Massen  
Eduard Stipic

Tel. +49 (0) 89 3800-2960  
Tel. +49 (0) 89 3800-2628  
Tel. +49 (0) 89 3800-2063  
Tel. +49 (0) 89 3800-5665

## **AGF**

Bérangère Auguste-Dormeuil

Tel. +33 (0)1 44 86 78 97

## **ADAG**

Lothar Landgraf

Tel. +49 (0) 89 6785-2140

Kathrin Ehrig

Tel. +49 (0) 89 6785-2167

Dr. Eckhard Marten

Tel. +49 (0) 711 663-2671

*Ce communiqué n'est diffusé qu'à titre d'information. Il ne constitue pas une offre publique portant sur des valeurs mobilières ni une offre d'achat, de vente ou d'échange (ni la sollicitation d'une offre de vente, d'achat ou d'échange) portant sur des valeurs mobilières dans quelque pays que ce soit, y compris les Etats-Unis. Une telle offre (ou une telle sollicitation), achat, vente ou échange de valeurs mobilières peut ne pas être fait, et l'offre publique mentionnée dans cette communication peut ne pas être étendue, dans quelque pays que ce soit en dehors de la République Française, où elle serait interdite en l'absence d'enregistrement, dépôt ou qualification au titre du droit applicable, y compris aux Etats-Unis, au Canada, en Italie et au Japon. Les valeurs mobilières offertes n'ont pas été et peuvent ne pas être enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou sans bénéficier d'une exemption à l'obligation d'enregistrement. La distribution de ce communiqué peut faire l'objet de restrictions en vertu de la loi de certains pays. En conséquence, les personnes qui viennent à en prendre possession sont tenues de s'informer et de respecter ces restrictions.*

### ***Déclarations prospectives***

*Certaines des déclarations contenues dans ce communiqué sont des déclarations prospectives. Bien que la direction d'Allianz estime que les perspectives reflétées par ces déclarations prospectives sont raisonnables, les lecteurs sont avertis que ces déclarations prospectives, par leur nature, impliquent risque et incertitude dans la mesure où ils ont trait à des événements et dépendent de circonstances devant se produire dans le futur. Différents facteurs pourraient conduire les résultats et développements réels à être différents de manière significative de ceux contenus de façon explicite ou implicite dans ces déclarations prospectives, notamment ceux figurant dans notre rapport annuel enregistré auprès de la SEC le 6 avril 2006 sous le Form 20-F. Nous ne nous engageons aucunement à actualiser lesdites déclarations prospectives."*